

<p align="center">Budget du Québec 2005-2006 Vivement la Loi sur le développement durable</p>

Québec, 21 avril 2005 – En réaction au dépôt du budget 2005-2006, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) constate que le gouvernement fait de nouveau la preuve que l'intégration des considérations environnementales dans les orientations de l'État est loin d'être acquise. Malgré l'engagement qu'a pris le gouvernement du Québec en faveur du développement durable, ni le ministère des Finances, ni le Conseil du Trésor n'a placé l'environnement au rang des priorités. Qui plus est, pas une fois le mot environnement n'a été mentionné par le ministre des Finances dans son discours sur le budget. Il ne reste peut-être qu'à compter sur l'adoption du projet de Loi sur le Plan de développement durable pour espérer forcer ces ministères influents à adopter des orientations plus responsables à l'égard des générations futures.

Le RNCREQ est déçu de constater encore une fois la diminution globale du budget du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des parcs MDDEP (réduction de 3,6 M\$ soit 2%). C'est une bien mauvaise lecture de la place, pourtant grandissante et prioritaire, qu'occupe la protection de l'environnement dans les préoccupations de la population. La part du budget de l'Environnement plafonne à moins d'un tiers de 1% du budget total de l'état (179 M\$/5,4 G\$), et ce, malgré les nouvelles responsabilités du MDDEP pour la mise en place et la coordination du plan de développement durable du gouvernement.

Santé et environnement

Cette tendance mérite d'être mise en perspective par rapport au budget croissant consacré à la santé. Rappelons que la qualité du système de santé a peu d'incidences somme toute sur la santé de la population alors que l'investissement en prévention, comme dans la protection de l'environnement (qualité de l'air et de l'eau par exemple) est déterminante à moyen et long terme. Ainsi, au moment où le budget de la santé progresse de près de 1 G\$, et alors que la pollution atmosphérique s'accroît (épisodes de smog plus fréquents et intenses, par exemple), le budget du MDDEP voué à l'assainissement de l'air diminue de 30 % (réduction de 600 000 \$).

Changements climatiques et transports

Le RNCREQ déplore aussi le manque de cohérence qui perdure en matière de lutte aux changements climatiques, l'un des plus importants défis de l'humanité en ce début de siècle. Alors qu'on attend toujours un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) pour le Québec, le gouvernement fait du développement routier l'une de ses trois priorités budgétaires (1.3 M\$ par an).

Pour le RNCREQ, il s'agit aussi et surtout d'un manque de cohérence économique flagrant. En poursuivant le développement du réseau routier au détriment du financement du transport en commun, on accroît sans cesse notre dépendance déjà insoutenable envers le pétrole et les voitures. Ce sont pourtant des biens que l'on importe annuellement à coup de G\$, accroissant scandaleusement notre déficit commercial dans ce domaine (plus de 15 G\$/an). Et ce, sans compter le fait que nous avons déjà de grandes difficultés à entretenir le réseau de transport existant. Pourquoi ne pas investir prioritairement dans le transport par rail et dans l'électrification des transports, des biens que nous produisons ici ?

Quelques mesures à souligner

Du côté des éléments positifs, le RNCREQ accueille favorablement l'augmentation du budget du Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, du Programme de réhabilitation des terrains contaminés, de l'Agence de l'efficacité énergétique et du Programme prime vert. Sur le plan négatif, il faut mentionner l'introduction d'un crédit à l'investissement pour le développement de la filière éthanol, la diminution de 30 % du budget de la Fondation de la faune et enfin le fait que le budget demeure toujours insuffisant pour le financement des groupes environnementaux.

- 30 -

Source: Guy Lessard, président du RNCREQ Tél : 1-418- 338-1906 cell: 1-418-955-1217
Philippe Bourke, directeur général Tél : 1-514-861-7022 cell. 1-514-791-7022